

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 14

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Mireille Berthuin, Astrid Berthuin, Frédéric Géromin, Thierry Rutgé, Stéphane Mastropietro, Cathy Peloso, Caroline Driol, Anne Isabelle, Vincent Pelletier.

Procurations : Dominique Capron à Patrick Hervé, Antoine Crézé à Coralie Bourdelain

Absents : Christophe Corbet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : le 8 décembre 2022

Séance ouverte à 20h30

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : M. Patrick Hervé

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 9 novembre et le 12 décembre 2022 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Avenant n°1 à la convention de gestion provisoire des services pour l'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement avec la Communauté de Communes Le Gréivaudan

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain rappelle qu'un travail de transmission des missions a été fait par les services. Le Grésivaudan a communiqué vers la population et la mairie va faire de même au mois de janvier.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Sollicitation du fonds de concours du Grésivaudan aux petites communes pour les travaux d'aménagement de la place de la mairie

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : M. Hervé

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Budget principal : autorisation d'engager, de liquider et de mandater le quart des crédits budgétaires d'investissements avant le vote du budget primitif 2023

Rapporteur Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 5 : Demande de subvention à la Région AURA et au Département de l'Isère pour le financement des actions menées dans le cadre du contrat Vert et Bleu porté par l'Espace Belledonne

Rapporteur : M. Pelletier

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses :

Sans objet

Séance clôturée à 20h45

Signature de la feuille de clôture

Patrick Hervé

Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel

